

Direction de l'Animation Territoriale, de l'Attractivité et des Contrats Pôle aménagement et territoires

DATAC/PAT

Monsieur Michel LEPRÊTRE Président de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre Bâtiment Askia - 11 rue Henri Farman **BP748** 94398 ORLY AEROGARE Cedex

Évry-Courcouronnes, le 1 1 SEP. 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, j'ai le plaisir de vous faire part de l'avis du Consell départemental sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Juvisy-sur-Orge.

Emplacement réservé n°5

Le PLU de Juvisy-sur-Orge maintient l'emplacement réservé n°5, préexistant, au bénéfice du Département. Cet emplacement était destiné à l'aménagement d'une voirie départementale, incluant les rues Lucie Aubrac, Germaine Tillon, ainsi que Sophie et Hans Scholl.

Cependant, il s'avère que cette voirie a été réalisé par l'aménageur de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) au sein de laquelle elle s'insère. En conséquence, il vous est demandé soit de supprimer cet emplacement réservé, soit de retirer la mention du Conseil départemental de l'Essonne en tant que bénéficiaire, si l'emplacement réservé conserve une utilité locale.

Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) – llot Flammarion

Le PLU prévoit une mutation du tissu urbain liée au prolongement du tramway T7 ainsi qu'aux réflexions d'aménagement menées par la commune de Juvisy-sur-Orge. Le T7 s'intègre ainsi à l'extrémité sud de la zone, notamment sur les rues Pivert et du Maréchal Juin.

Aussi, je vous informe que le Département est favorable à ce projet sous réserve de vérifier sa compatibilité avec l'insertion du tramway.

Affaire suivie par : Miguel Figueiredo - DATAC/PAT - Tél : 01.60.91.31.92

Hôtel du Département Boulevard de France 91012 ÉVRY-COURCOURONNES CEDEX



OAP - Franchissements inter-quartiers

Sur l'avenue Estienne d'Orves (RD 29), le PLU prévoit un recul du front urbain en réponse à la réalisation du site propre du tramway T7. Le Département est favorable à ce recul sous réserve de garantir, a minima, le gabarit nécessaire au projet de tramway.

En outre, je note que le PLU programme des percées visuelles, ainsi que la création de nouveaux franchissements sur les routes départementales.

Je vous informe, à ce sujet, que le Département souhaite être associé aux processus de définition de ces projets.

En conclusion, j'émets un avis favorable sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Juvisy-sur-Orge, en vous proposant d'intégrer les remarques susvisées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Buroto.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,

Le 1^{er} Vice-président en charge des partenariats avec les territoires, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des projets transversaux

Michel Bournat

Copie à Madame le Maire de Juvisy-sur-Orge.